

AIDE A L'ACHAT D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

Formulaire de demande de subvention

Pour favoriser l'usage du vélo comme mode de déplacement, la Communauté de communes du Genevois instaure, à titre expérimental à partir du 1^{er} décembre 2019, un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos électriques (VAE). Ce dispositif est réservé aux seuls résidents non imposables des 17 communes de la Communauté de communes.

Veillez remplir ce formulaire en lettres CAPITALES.

CIVILITE

Nom : Prénom :

ADRESSE

Numéro de rue : Bis / Ter / Quater :

Voie :

Complément :

CP : Ville :

Tél. : Adresse email :

AFIN DE MIEUX VOUS CONNAITRE et éventuellement nous permettre d'ajuster notre offre à vos besoins, merci de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Vous êtes :

un homme une femme

Vous avez entre :

18-34 ans 35-54 ans 55-64 ans 65 ans et plus

Vous utilisez le plus souvent :

les transports en commun une voiture un deux-roues

Vous disposez déjà :

d'une voiture d'un deux-roues à essence d'un vélo

Vous utiliserez votre deux-roues électrique pour des trajets :

domicile-travail loisir

Ce deux-roues électrique va-t-il remplacer un autre véhicule ?

oui → lequel : non

Vous allez garer votre deux-roues électrique dans :

la rue un parking une cour

PIECES JUSTIFICATIVES (obligatoires) A JOINDRE AU FORMULAIRE

- ✓ le formulaire de demande d'aide à l'acquisition d'un VAE complété et signé
- ✓ l'engagement par une attestation sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule aide et à ne pas revendre le VAE acheté grâce à l'aide obtenue avant trois ans
- ✓ les deux exemplaires de la convention relative à l'attribution d'une aide financière à l'achat d'un vélo à assistance électrique datée et signée
- ✓ la copie de la facture d'achat du VAE, au nom du demandeur; datée de 2019 ou 2020
- ✓ un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) du compte au nom du demandeur, sur lequel l'aide sera versée
- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ la copie du certificat d'homologation du VAE
- ✓ la copie du dernier avis d'imposition

Attention, une enveloppe annuelle est dédiée à ce dispositif. Les aides seront distribuées dans la limite du montant disponible par ordre d'arrivée.

Information : procédure de paiement selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à 3 mois.

DOSSIER COMPLET A REMETTRE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Merci de déposer ou d'envoyer ce formulaire ET les pièces justificatives à la Communauté de communes du Genevois à l'attention du service mobilité (38 rue Georges de Mestral - Archamps Technopole - Bâtiment Athéna - 74166 Saint-Julien-en-Genevois Cedex).

Informations : Service mobilité - 04 50 95 92 60 - mobilite@cc-genevois.fr

Fait à :

Le :

Signature :

*Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement informatisé par le service mobilité. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, de rectification et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO), par courrier ou par voie électronique en écrivant à : delegue-rgpd@cc-genevois.fr

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de l'aide à l'acquisition.

Je m'engage sur l'honneur à :

- ne percevoir qu'une seule aide par foyer fiscal de la part de la Communauté de communes de Genevois concernant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique
- ne pas revendre ou céder ledit vélo dans les trois ans sous peine de restituer l'aide perçue
- répondre à un questionnaire mobilité dans l'année suivant le versement de l'aide

Fait à

Le

Signature